

Citoyenneté

1) Votre parti serait-il favorable à la **consécration d'un droit de vote sur base de la résidence** dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

Non. Pour toutes les élections aux parlements nationaux des Etats-membres de l'UE, l'ADR désire un droit de vote lié à la nationalité. En effet, l'UE n'est pas un Etat fédéral avec un peuple, mais un ensemble d'Etats souverains.

Cette question peut sembler étonnante, alors que le peuple luxembourgeois vient de décider la question par voie du référendum.

2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas **inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes** et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?

Cette assertion est erronée. Même si les citoyens européens peuvent bénéficier de certains droits dans d'autres Etats membres, cela n'est pas valable pour tous les droits, notamment politiques, et l'exercice des droits concédés est généralement lié à certaines conditions.

L'ADR considère que l'imposition de devoirs politiques, comme le devoir de voter, à des citoyens étrangers n'est ni souhaitable, ni admissible. Le Luxembourg est par ailleurs parfaitement dans son droit pour imposer certaines conditions, comme par exemple un délai minimal de résidence, avant d'accepter une inscription volontaire de la part d'un ressortissant étranger sur des listes électorales.

L'ADR est convaincu que les droits et devoirs politiques devraient couronner un effort d'intégration réussi. La nationalité et la maîtrise de la langue luxembourgeoise sont des éléments clés d'une telle intégration. Toute dérogation à cette règle doit être évaluée avec la plus grande prudence.

3) Les **initiatives citoyennes** européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ?

Si oui quelles propositions auriez-vous à faire ?

Si non pourquoi ?

L'ADR est pour une Europe des Nations. Elle considère donc que les Nations, respectivement les Etats nationaux sont l'enceinte la plus appropriée pour de telles initiatives et que les institutions européennes sont au service des Nations et non l'inverse.

Migrations et asile

1) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque Etat membre. Pensez-vous qu'une **politique des migrations et d'asile commune** devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous?

L'ADR pense que la politique d'asile et la politique migratoire doivent être une compétence exclusivement nationale.

2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de **Dublin III** ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié?

Il faut appliquer les dispositions légales au lieu de les ignorer. Dublin, Schengen, la Convention sur l'Asile, les Conventions de Genève et d'autres Conventions existantes doivent être appliquées à la lettre et les frontières extérieures doivent être efficacement protégées contre toute immigration illégale.

Elections européennes 2019

1) Combien de **candidats non-nationaux** comptez-vous sur vos listes électorales ?
Quid des têtes de listes ?

Aucun.

2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire **élire les députés européens par des listes transnationales** ?

Les élections pour le Parlement Européen sont des élections pour déterminer les représentants de chaque Etat dans cette enceinte, selon une clé fixée dans les Traités. Ainsi, le parti ADR exclut toute possibilité de listes transnationales.